
OBSERVATIONS

SUR LES ÉTATS DE SITUATION

DU DÉPARTEMENT

DE L'AUDE.

UNE année s'est écoulée depuis que les états de situation de chaque département ont été demandés aux préfets; et le tableau du mois de floréal est le douzième que j'ai l'honneur de lui adresser.

Il m'a paru utile de résumer tous les renseignements que j'avais fournis d'une manière successive, et de présenter à la fois les résultats d'une année.

Le nombre total des naissances, depuis le 1^{er}. prairial an 8 jusqu'au 30 floréal an 9, a été de sept mille sept cent cinquante-quatre. Celui des décès est de cinq mille sept cent vingt-six. Les naissances sont donc aux décès à peu près comme douze est à huit

A

(2)

trois quarts. Le nombre des nouveau-nés surpasse ainsi celui des morts de plus d'un quart, ce qui annonce et promet un accroissement progressif de population.

Les mariages sont au nombre de dix-sept cent quatre-vingt.

Un relevé fait avec la plus grande exactitude sur les registres de l'état civil de 1786, pour toutes les communes qui composent actuellement le département de l'Aude, porte le nombre des naissances, en ladite année, à sept mille sept cent quatre-vingt-deux, celui des décès à six mille deux cents quarante-trois, celui des mariages à dix-sept cent soixante-treize.

J'ai choisi, pour terme de comparaison, l'année 1786, parce que celles qui précèdent plus immédiatement la révolution, ne m'offraient pas une collection aussi complète, ni aussi régulière des registres de l'état civil.

Dans l'année qui vient de se terminer, il y a donc eu vingt-huit naissances de moins, et sept mariages de plus qu'en 1786. Cette différence est si peu considérable, qu'on peut regarder la situation du département, sous ce rapport, comme tout à fait la même.

(3)

Mais on doit remarquer relativement aux décès, qu'ils sont proportionnellement beaucoup moins nombreux à cette époque-ci qu'en 1786. Le nombre des naissances de ladite année est à celui des décès, comme douze est à neuf et demi, tandis que le tableau formé des douze derniers mois écoulés présente, à cet égard, comme je l'ai dit plus haut, une proportion de douze à huit trois quarts.

On peut tirer de cet aperçu la conséquence extrêmement vraisemblable que la population de ce département est la même qu'en 1786; mais que les causes d'accroissement y sont actuellement plus sensibles, et promettent, sous peu d'années, une assez grande augmentation dans le nombre des habitans.

Ces causes ne sont pas, comme on a cru l'observer dans d'autres départemens, le mariage des prêtres, le divorce, la division des propriétés. C'est surtout l'aisance répandue dans les campagnes par l'affranchissement de la dîme et des redevances foncières, et par cette espèce d'abolition des dettes qui a été, pour un si grand nombre de personnes, le

(4)

résultat de la longue circulation, et de la dépréciation toujours croissante du papier-monnaie.

Le peuple en général se nourrit mieux et d'une manière plus saine qu'auparavant. Dès lors les maladies sont plus rares, la mortalité moins grande. La condition du journalier est devenue meilleure. Tous les salaires sont plus élevés qu'avant la révolution.

On compterait à peine dix prêtres mariés dans ce département. Les divorces y sont aussi extrêmement rares. Ce que la loi a permis, une opinion qui se fortifie chaque jour au lieu de se détruire, paraît le défendre encore. On ne doit donc attendre pour l'avenir aucun effet de ces deux causes, dont l'action a été presque nulle jusqu'ici.

La division des propriétés a peu influé aussi sur l'accroissement de la population. La vente des biens nationaux a dû multiplier les mariages partout où elle a créé de nouveaux propriétaires; mais en général, dans ce département, les ventes ont été faites à des habitans des villes, à des hommes déjà propriétaires de fonds ou disposant de capitaux mobiliers assez considérables. Le nom-

(5)

bre des familles n'a donc pas été augmenté. Ni le partage, ni l'usurpation des communaux n'ont multiplié sensiblement le nombre des propriétaires, parce que les défrichemens ont été presque partout improductifs et nuisibles, et que les terrains cultivés à grands frais ont été abandonnés, après une ou deux mauvaises récoltes, pour d'autres terrains qu'on abandonnera de même.

En 1786, le nombre des nouveau-nés surpassait déjà de beaucoup celui des décès. A cette époque, le commerce était florissant et les fabrications très-actives. Cet état de prospérité, s'il n'eût pas été interrompu, aurait produit certainement, dans le cours de quatorze années, un accroissement remarquable dans la population. Si elle se trouve actuellement encore la même, il faut donc l'attribuer aux diverses circonstances qui, durant une partie de ce temps, ont éloigné beaucoup d'habitans de leur domicile, en ont moissonné d'autres au champ de l'honneur, ont arrêté ou desséché plusieurs sources de richesse et de prospérité. Mais ces plaies de la révolution sont déjà fermées. Notre situation est redevenue aussi bonne qu'aupa-

ravant , et présente encore plus d'espérances pour l'avenir.

Les manufactures du chef-lieu de ce département sont , à la vérité , bien loin de la splendeur qu'elles avaient acquise il y a vingt ans. On y fabriquait alors , en une année , cinquante-six mille pièces de drap. En ce moment , on en fabrique à peine le quart. Mais , à Limoux et à Chalabre , la fabrication des draps a pris une activité et une importance jusqu'alors inconnues , et qui reçoivent à chaque instant une progression nouvelle. Si la paix maritime ou d'autres événemens qu'on peut espérer , nous ouvrent de nouveau les ports du Levant , Carcassonne reprendra ou verra même s'augmenter son commerce , sans que celui de Limoux et de Chalabre en souffre aucune diminution , parce que les draps de ces deux dernières villes , destinés uniquement à la consommation intérieure , n'entrent point en concurrence avec ceux de Carcassonne , qui se consomment presque tous chez l'étranger.

La cessation presque entière du travail des manufactures de Carcassonne , pendant quelques années , en a éloigné un grand nom-

bre d'ouvriers. Les uns ont servi aux armées ; d'autres ont cherché de l'occupation dans d'autres départemens ; quelques-uns sont sortis de France.

L'émigration n'a pas produit ici un effet bien sensible sur la population. Le nombre des personnes domiciliées , dans ce département , qui sont inscrites sur la liste , n'est pas considérable. La grande majorité des prêtres a dû quitter le territoire français par défaut de prestation de serment ; mais beaucoup d'entre eux ont vécu cachés dans les montagnes , et se sont soustraits à la déportation. Beaucoup d'autres ont été autorisés à rentrer depuis le 18 brumaire.

Le département de l'Aude a fourni , en 1791 et 1792 , quatre bataillons , devant former ensemble 3,244 hommes

Son contingent dans le recrutement des 300,000 hommes , a été de 2,560

La réquisition du 23 août 1793 , a produit 4,055

Les différentes classes de
9,859 hommes

(8)

Report	9,859 hommes.
conscrits, qui ont été appelés jusqu'à présent, se portent à environ	3,000
Total	12,859

Pendant la guerre avec l'Espagne, tous les citoyens de ce département, depuis l'âge de 18 jusqu'à celui de 40 ans, furent appelés à l'armée des Pyrénées-Orientales, par un arrêté des représentans du peuple. Il est difficile d'évaluer cette levée extraordinaire. Mais à quelque nombre qu'on la porte, il paraît certain qu'en réunissant ce nombre à celui du tableau ci-dessus, environ quinze mille habitans de ce département ont pris part à la guerre, et que près de la moitié en a supporté les fatigues et les dangers dès les commencemens.

Telles sont les causes qui ont fait tort à la population de ce département durant une partie des années qui se sont écoulées depuis 1786. Il serait superflu de rechercher jusqu'à quel point et dans quelle proportion ont dû influer, à cet égard, et les maux de la guerre,

(9)

et l'interruption des fabriques, et la sortie des émigrés ou déportés. Il suffit de montrer au gouvernement que nos pertes, quelque estimation qu'on veuille en faire, sont presque réparées en ce moment. Une génération nouvelle a déjà rempli le vide que toutes ces causes réunies avoient formé pendant les premières années de la révolution. A la vérité, cette génération, encore faible et presque naissante, ne remplace qu'imparfaitement les hommes qui ont disparu. Le nombre total des habitans est le même, et la population active est réellement diminuée; mais cet inconvénient actuel, inséparable d'une révolution qui a développé en même temps les germes d'une plus grande prospérité pour l'avenir, ne tardera pas à s'effacer entièrement.

Les observations d'une année, et la comparaison avec les époques antérieures à 1789, me persuadent que la situation de ce département est la même à présent qu'avant la révolution, en tout ce qui concerne le nombre des habitans, la quantité de subsistances que l'on recueille, et la valeur même des produits de l'industrie.

(10)

L'état actuel de l'agriculture exigerait des développemens que je réserve pour la description générale de ce département. Il est certain qu'elle a gagné à beaucoup d'égards, et qu'elle n'a fait de véritable perte que celle des troupeaux de bêtes à laine, dont le nombre est prodigieusement diminué.

Quant aux produits de l'industrie, on peut opposer à la diminution des fabriques de Carcassonne l'accroissement de celles de Limoux et Chalabre, la fabrication du verdet et celle du salicor, inconnues avant la révolution, et qui commencent à devenir très-actives et très-importantes.

Mais si toutes les recherches d'arithmétique politique attestent au gouvernement que la révolution n'a fait dans ce pays que des maux compensés par des avantages égaux ou des blessures déjà cicatrisées, il est encore plus satisfaisant de pouvoir, sous les rapports de la morale, lui assurer la même chose.

Il est rare que les grandes agitations politiques n'ébranlent pas la morale des peuples, et ne confondent pas, au moins pour quelques instans, les notions du juste et de

(11)

l'injuste. Quand les principes conservateurs ont été attaqués comme des préjugés ridicules, quand tous les freins, brisés à la fois, ont laissé un moment la société en proie aux passions déchaînées de toutes parts, quand l'esprit de parti s'est fait un devoir d'absoudre ou de couronner tous les crimes qui lui étaient utiles, il est bien difficile d'arrêter ensuite ce mouvement désordonné imprimé à tous les esprits.

Long-temps encore, après que tout a paru rentrer dans l'ordre, et que la voix d'un sage législateur a commandé le calme et rappelé la raison, on aperçoit les restes de l'orage, et l'on entend le mugissement sourd des vagues encore soulevées. Ainsi donc, après les révolutions, des crimes plus fréquens doivent troubler la société. La puissance des habitudes, les souvenirs de la vengeance, l'oisiveté funeste des hommes que les circonstances ou l'ardeur des nouveautés avaient arrachés aux travaux utiles, menacent la tranquillité publique.

Si l'on jette les yeux sur le tableau des jugemens rendus par le tribunal criminel, pendant les douze derniers mois, on verra que

(12)

plusieurs sessions de ce tribunal se sont passées sans qu'aucun procès lui ait été présenté. Quarante-deux individus ont été condamnés dans le cours entier d'une année. Dans ce nombre, plusieurs l'ont été seulement par contumace. Les juges n'ont eu à prononcer sur aucun crime grave, aucun assassinat prémédité et caractérisé. Les délits champêtres qui ont été poursuivis, sont au nombre seulement de trente-sept. Le nombre moyen des détenus, dans toutes les prisons du département, pour quelque cause et à quelque titre que ce soit, a été seulement de quatre-vingts.

Le brigandage, repoussé de tous les départemens voisins par de grandes mesures militaires, a vainement cherché un asile dans celui-ci. Deux voitures publiques ont été arrêtées dans un intervalle de cinq jours. Le département était sans aucune force armée; le seul zèle des gardes nationales et de la gendarmerie, joint à la surveillance des autorités, a empêché les brigands de s'arrêter plus long-temps dans un pays où ils n'auraient pas trouvé de complices, et où les citoyens sont prêts à s'armer pour la dé-

(13)

fense commune. Les auteurs de ces deux arrestations étaient étrangers au département de l'Aude. Ils ont été, au bout de plusieurs mois, saisis dans celui du Tarn, et sont actuellement en jugement.

Aucun trouble religieux n'a donné lieu à aucune plainte ni procédure. Tout se réduit à cet égard, à de petites rivalités entre quelques prêtres qui étaient en possession d'exercer le culte, et qui craignent d'être déposés de la confiance et des salaires par ceux qui rentrent avec l'aveu du gouvernement, et qui se sont soumis aux lois. De là souvent des dénonciations faites à l'autorité supérieure, afin de se maintenir en écartant les nouveaux concurrens; mais jamais aucun fait grave et susceptible de preuve n'a fait la matière de ces délations obscures.

Le département de l'Aude renferme quatre ci-devant diocèses; il y en a trois où les ecclésiastiques n'étant gênés par aucun ordre contraire, ont obéi avec empressement au devoir qui leur est imposé; ils ont promis fidélité à la constitution. Dans le diocèse seul de Carcassonne, un grand nombre de prêtres, cédant à une autorité qui contrarie

(14)

le vœu et l'opinion de presque tous, n'a point encore donné cette garantie. Il existe donc dans cet arrondissement des prêtres qu'on peut appeler *insoumis* ; ils vivent très-cachés : s'ils exercent leur culte, c'est dans le secret, et sans que la surveillance des fonctionnaires puisse les surprendre. Du reste, ils n'excitent aucun trouble, et l'on dit qu'ils attendent avec impatience l'instant où ils pourront accomplir leurs devoirs de citoyens et en recouvrer tous les droits.

Aucun acte, aucune menace, aucune parole, n'a jamais inquiété les acquéreurs de biens nationaux, et leur sécurité n'a pas été un moment troublée, en voyant le gouvernement se montrer juste, ou devenir plus indulgent.

Les levains de discorde ou de crime, déposés pendant le cours des événemens révolutionnaires, ont donc cessé de fermenter ici d'une manière dangereuse. Si l'on en soupçonne encore quelquefois l'existence, ce n'est heureusement par aucune action contraire à l'ordre public, mais seulement par des propos inconsidérés, ou de vaines jactances qui décèlent certains hommes comme in-

(15)

patiens du joug des lois, et se livrant de temps en temps à de criminelles espérances. La preuve que ce département est dans l'état le plus paisible, et que les délits y sont très-rares, se tire, non-seulement de ce qu'il n'a pas eu besoin du remède extrême des tribunaux spéciaux, comme plusieurs autres ; mais surtout, de ce qu'on a cru pouvoir le laisser depuis plus d'un an sans aucune troupe, n'ayant, pour la conservation de sa tranquillité intérieure, que quelques brigades de gendarmerie.

Les contributions publiques ont été acquittées avec assez d'exactitude, dans le courant de cette année. Les sommes recouvrées sur les contributions directes s'élèvent à 1,835,787 fr. 16 cent., et la somme imposée est d'environ 2,400,000 fr. Cette différence entre ce qui était à payer et ce qui a été acquitté réellement, est peu considérable, si l'on fait attention que la dernière récolte a été très-mauvaise, et que dans les trois années précédentes, le plus fertile des quatre arrondissemens avait été complètement ravagé par la grêle.

Depuis le 1^{er}. prairial de l'année dernière,

(16)

des octrois de bienfaisance ont été établis dans les cinq principales villes de ce département, et les hospices, aidés de ces nouveaux secours, présentent actuellement un spectacle plus satisfaisant. Les mesures prises par le gouvernement pour leur assurer les recouvremens de leurs justes créances, donnent l'espoir d'un avenir encore meilleur, quoiqu'on soit forcé d'avouer que toutes ces ressources sont loin d'être une compensation équivalente aux biens dont les hospices ont été si impolitiquement dépouillés.

Des bureaux de bienfaisance et de miséricorde se sont formés dans plusieurs endroits. Les administrateurs s'occupent avec activité, et non sans quelques succès, à recueillir les débris des rentes qui appartenaient aux anciens établissemens de charité qu'ils représentent actuellement. A Carcassonne, la bienfaisance publique a considérablement augmenté le fonds destiné aux secours à domicile. Une souscription de plus de 500 fr. par mois, met entre les mains d'une association de femmes sensibles et charitables, les moyens de répandre la consolation dans la demeure des malades et des indigens.

Des

(17)

Des soupes économiques ont été distribuées jusqu'à la fin du mois de germinal. Cette distribution, interrompue pendant la saison où les salaires du journalier sont beaucoup plus forts, et ses besoins moins étendus, sera reprise au mois de brumaire.

Le dévouement généreux des administrateurs à tout ce qui intéresse le bien des pauvres, et l'abondance des aumônes dans plusieurs communes, prouvent que les sentimens de bienveillance et d'humanité se retrouvent encore dans le cœur des habitans de ce département, comme avant la révolution.

L'enseignement public est presque nul. Dans les campagnes, il y a peu d'instituteurs primaires, et ceux qui en ont le titre, n'ont guère de moyens, ni de volonté d'exercer convenablement ces utiles fonctions. Il n'y a presque pas d'écoles particulières. Un seul pensionnat donnait des espérances, et paraissait devoir acquérir de l'importance et de l'utilité. Des obstacles extérieurs, et peut-être aussi quelques vices dans l'administration intérieure, et dans les plans d'instruction, ont arrêté les progrès de cet établis-

B

ment. Quoique sans rivaux, il ne réunit pas plus de quarante élèves. L'école centrale est peu fréquentée. Outre les causes inhérentes à sa constitution, qui lui sont communes avec les écoles des autres départemens, il y en a plusieurs de particulières. Sans en chercher aucune dans sa composition, il suffit d'assigner parmi celles qui ont le plus d'influence, le défaut d'émulation et l'éloignement des esprits pour tout ce qui tient aux études et aux sciences, et l'absence presque totale d'écoles propres à préparer les jeunes gens à l'enseignement de l'école centrale.

Tous les pères de famille qui sentent le prix d'une bonne éducation, attendent avec impatience l'exécution des divers projets du gouvernement, soit pour rétablir les anciens collèges, partout où cela se peut encore, soit pour perfectionner et rendre plus utiles les grandes écoles placées dans chaque chef-lieu de département. Il existe ici très-peu d'hommes en état d'enseigner; et quelque plan nouveau qu'on adopte, la plus grande difficulté d'exécution se trouvera dans la rareté des professeurs.

Quelques citoyens, réunis au conseil général de département et au préfet, ont cherché les moyens de rassembler et de répandre les lumières, en dirigeant les esprits vers l'acquisition des connaissances utiles. Les réglemens d'une société libre d'émulation et de bien public ont été soumis à l'approbation du Ministre. Cette société, déjà presque entièrement complète, est partagée en quatre sections, dont chacune, dans le chef-lieu d'un arrondissement communal, s'occupera d'objets relatifs aux arts et à l'agriculture.

Les prisons étaient malsaines et peu sûres. Les évasions fréquentes des prisonniers, soit à Carcassonne, soit à Narbonne, alarmaient les citoyens, et rendaient à la société des hommes dangereux. Partout les édifices destinés à l'administration de la justice étaient en ruine. En ce moment, la reconstruction ou la réparation des prisons et des divers palais de justice se fait avec activité, et les citoyens de ce département comptent cette grande et importante amélioration au nombre des bienfaits qu'ils ont reçus du gouvernement pendant la dernière année.

(20)

Les grandes routes ont été réparées, et sont dans un état bien plus satisfaisant que depuis dix années. Pendant l'hiver, aucune communication importante n'a été interceptée, ni retardée.

Les chemins vicinaux sont extrêmement dégradés; plusieurs ponts sont détruits. Ces ouvrages étant à la charge des communes, sans qu'elles reçoivent, comme autrefois, aucun secours, surpassent très-souvent, dans une énorme proportion, les centimes additionnels assignés aux dépenses locales. On ne peut y pourvoir que par des emprunts ou des impositions, qui ne doivent avoir lieu que par un acte du corps législatif. Il en résulte un retard de plusieurs années pour les objets les plus urgents. Si ce mode, introduit par la loi du 11 frimaire, n'est pas modifié, presque tous les chemins et ouvrages publics dont l'entretien n'est pas à la charge du gouvernement, arriveront bientôt à un état tel qu'ils ne pourront plus être refaits ou réparés.

La taxe d'entretien des routes est toujours odieuse à tous les contribuables, moins encore en elle-même que par les formes de sa

(21)

perception, et la multiplicité des procès auxquels elle donne lieu.

Les travaux relatifs au canal des deux Mers, sont continués avec assez d'activité. De grands ouvrages ont été exécutés depuis un an. La construction du pont-aqueduc de Fresquel est sur le point d'être adjugée. Les devis s'élèvent à plus de 500,000 fr.

Ainsi, près de mille individus, dans ce département, sont assurés de trouver, pendant plusieurs années, des moyens de subsistance, dans l'exécution des divers travaux projetés; ainsi, ils contribuent par leurs salaires, qui sont retenus et dépensés dans le pays même, à augmenter la masse du numéraire en circulation, en même temps qu'ils préparent pour un avenir très-prochain, une grande augmentation de prospérité pour ce département.

Le nombre des procès pendans devant les tribunaux d'arrondissement, s'est considérablement accru dans le cours d'une année. Je crois qu'on en peut trouver la cause dans l'insuffisance du nombre des juges, à Limoux, et dans les interruptions de service qu'a

éprouvées le tribunal de Castelnaudary, par des morts et des démissions de juges.

Rien ne peut faire présumer que cette augmentation, dans le nombre des procès, tienne à l'ardeur de plaider; il faut l'attribuer toute entière à la lenteur des expéditions.

En présentant, avec la revue d'une année, le tableau de la situation de ce département, sous tous les rapports qui m'ont paru intéresser l'ordre public, j'ai eu pour but de montrer, non-seulement les fruits que nous avons déjà recueillis des bienfaits d'un bon gouvernement, mais les besoins et la disposition des habitans de ce département pour tout ce qui concerne le bien qui reste à faire.

J'ai cru aussi qu'il pouvait résulter de l'observation de quelques faits, des notions utiles à ceux qui s'occupent de recherches générales sur la *Statistique*.

La plupart ont pensé que le rapport des naissances pendant une année, était au nombre total des habitans, comme un est à vingt-cinq trois quarts; celui des mariages,

comme un est à cent dix trois quarts; celui des morts, comme un est à trente.

Ainsi, en multipliant le nombre des naissances dans ce département, par vingt-cinq trois quarts, celui des mariages par cent dix trois quarts, celui des décès par trente, on devrait obtenir à peu près le même résultat, et ce résultat devrait être assez semblable à celui que présente le recensement.

Cependant, aucune de ces opérations ne donne une somme pareille, ou même approchante, et aucune ne présente un nombre tel que celui qu'a fourni le recensement.

Les naissances, multipliées par vingt-cinq trois quarts, font présumer une population de deux cent mille six cent soixante-six;

Les décès, multipliés par trente, ne font présumer qu'un nombre de cent soixante-onze mille sept cent quatre-vingts habitans, c'est-à-dire, vingt-neuf mille de moins que les naissances;

Les mariages, multipliés par cent dix trois quarts, donneraient une somme de cent quatre-vingt-dix-sept mille cent trente-cinq.

Tous ces produits, inégaux entre eux, sont entièrement inférieurs au dénombrement

(24)

réel, qui est de deux cent vingt-cinq mille deux cent vingt-huit.

Cependant, ce dénombrement est fait avec soin, et j'ai tout lieu de croire qu'il est exact, parce qu'aucun intérêt n'engage les maires à l'exagération.

Il faut en conclure que ces bases de calcul, si elles sont justes pour quelques lieux, ne le sont pas pour tous; que le rapport des mariages, des naissances et des décès, soit entre eux, soit avec le nombre des habitans, varie d'une année à l'autre, comme d'un pays à un autre pays, et ne présente jamais, par conséquent, que des conjectures incertaines.

On doit remarquer que dans les mois de thermidor, fructidor et brumaire, les décès ont surpassé le nombre des naissances; que dans les mois de ventôse et germinal, il y a eu plus de nouveau-nés que dans aucun autre.

C'est dans les mois de frimaire, nivôse et pluviôse, que les grains ont été vendus le plus cher. Cependant, ils ne se sont pas élevés beaucoup au-dessus du prix moyen de toute l'année; et la différence a toujours été

Des États de situation du Département de l'Aude, envoyés au Ministre de l'Intérieur, pendant le cours d'une année; savoir, depuis le 1^{er}. prairial an 8, jusqu'au 30 floréal an 9.

MOIS.	NOMBRE DES			NOMBRE DES MALADES OU INDIENS EXISTANT DANS LES HOSPICES QUI SE VENDENT		NATURE DES GRAINS AU MARCHÉ.	PRIX DU MYRIAGRAMME.	RECOUVREMENS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.	NOMBRE DES					NOMBRE DES DÉVENS DE TOUTE ESPÈCE EXISTANT DANS LES		OBSERVATIONS.
	NAISSANCES.	DÉCÈS.	MARIAGES.	CIVILS.	MILITAIRES.				procès civils.	délits champêtres.	accusés devant le tribunal criminel.	condamnés.	acquittés.	prisons.	dépôts de mendicité.	
PRAIRIAL an 8.....	545	362	155	714	80	Blé..... 3 fr. 50 c. Seigle..... 2 51 Avoine..... 1 63 Millet..... 1 87 Haricots..... 3 18	206,001 fr. 2 c.							108	3	<p>Nota. Le prix moyen du myriagramme de chaque espèce de grains vendus dans le département, pendant une année, peut être évalué, savoir :</p> <p>Le blé, à..... 3 fr. 24 c. Seigle..... 2 19 Orge..... 2 8 Avoine..... 1 18 Millet..... 2 10 Fèves..... 2 25 Haricots..... 3 18</p> <p>Le terme moyen du nombre d'individus existant dans les prisons, hospices civils et militaires, et des procès civils pendans devant les tribunaux, peut encore être porté, savoir :</p> <p>A 81 détenus dans les prisons du département ; 794 individus aux hospices civils ; 76 <i>idem</i>, aux hospices militaires ; 609 procès civils pendans devant les tribunaux.</p> <p>Certifié par moi préfet du département de l'Aude. A Carcassonne, le 6 thermidor an 9 de la république.</p> <p style="text-align: center;">BARANTE.</p>
MESSIDOR.....	516	432	155	583	73	Blé..... 3 61 Seigle..... 2 16 Avoine..... 1 50 Millet..... 1 78	177,704 59	233	4	3	2	1		82		
THERMIDOR.....	546	602	63	716	78	Blé..... 3 50 Seigle..... 2 11 Orge..... 2 10 Avoine..... 1 45 Millet..... 1 90 Haricots..... 2 86	130,081 26	345	5	5	5			69		
FRUCTIDOR et jours complim.....	595	671	107	556	146	Blé..... 3 79 Seigle..... 2 68 Orge..... 2 38 Avoine..... 1 77 Millet..... 2 21 Haricots..... 3 94	391,598 50	452		3	3			68		
VENDÉMAIRE an 9.....	557	519	99	746	57	Blé..... 3 87 Seigle..... 2 71 Orge..... 2 22 Avoine..... 1 93 Millet..... 2 1 Haricots..... 3 98	539,560 80	536	3					84		
BRUMAIRE.....	574	620	157	956	66	Blé..... 3 87 Seigle..... 2 80 Orge..... 2 10 Avoine..... 1 89 Millet..... 1 94 Haricots..... 3 89	134,881 45	492	3	5	5			71		
FRIMAIRE.....	554	471	157	914	74	Blé..... 4 10 Seigle..... 2 92 Orge..... 2 21 Avoine..... 1 97 Millet..... 2 47 Haricots..... 4 5	86,886 23	693	4	11	8	3		66		
NIVOSE.....	512	398	181	840	72	Blé..... 4 14 Seigle..... 2 92 Orge..... 2 48 Avoine..... 2 7 Millet..... 2 57 Fèves..... 2 89 Haricots..... 4 38	36,499 65	618	8	1		1		75		
PLUVIOSE.....	689	449	381	908	40	Blé..... 4 5 Seigle..... 2 91 Orge..... 2 44 Avoine..... 2 8 Millet..... 2 50 Fèves..... 2 92 Haricots..... 4 40	27,530 68	740	2	3	2	1		70		
VENTOSE.....	961	429	88	874	85	Blé..... 3 78 Seigle..... 2 75 Orge..... 2 71 Avoine..... 2 3 Millet..... 2 52 Fèves..... 2 87 Haricots..... 4 22	35,792 91	826	1	6	5	1		98		
GERMINAL.....	921	412	69	877	77	Blé..... 3 72 Seigle..... 2 68 Orge..... 2 68 Avoine..... 1 90 Millet..... 2 56 Fèves..... 2 72 Haricots..... 3 92	36,182 98	886	5					99		
FLORÉAL an 9.....	784	361	168	848	67	Blé..... 3 78 Seigle..... 2 75 Orge..... 2 31 Avoine..... 2 3 Millet..... 2 52 Fèves..... 2 87 Haricots..... 4 22	33,067 9	886	2	5	2	3		87		
TOTAUX.....	7,754	5,726	1,780				1,835,787 fr. 16 c.		37	42	32	10				

été peu sensible d'un mois à l'autre. Ce prix moyen a été d'un peu plus de 20 fr. le quintal, poids de marc, et par conséquent, au moins double de celui des provinces voisines de Paris. Cette uniformité constante, malgré une assez grande cherté, annonce qu'il n'y a eu ni spéculation, ni jeu de commerce, pour en faire hausser ou varier le prix. Cependant, les négocians qui s'occupent du commerce des grains dans ce département, et qui sont en assez grand nombre, ont eu toute liberté d'exporter dans d'autres départemens, même par la voie de mer. Aucune autorisation de cabotage n'a été refusée. Il est donc vrai qu'en ce qui concerne les grains, comme en presque toute autre espèce de commerce, la maxime de laisser faire et de laisser passer, peut, sans inconvénient, être adoptée par ceux qui gouvernent. La liberté de l'exportation, plus attaquée dans ce département que dans tout autre, n'y est donc pas plus nuisible qu'ailleurs à l'intérêt du peuple; elle ne compromet pas sa subsistance dans les années même de cherté, parce qu'alors l'exportation se réduit d'elle-même, et par la seule force des choses. On n'exporte

(26)

que pour gagner ; on n'achète qu'autant que le blé est beaucoup à meilleur marché que dans les endroits où l'on veut vendre. Ainsi, l'exportation ne peut avoir lieu d'une manière un peu étendue, que dans les lieux et dans les années où la denrée est très-abondante.

Les deux mois où les hospices ont été le moins peuplés, sont ceux où l'on travaille à la levée des récoltes, messidor et vendémiaire. La proportion est au moins d'un tiers au-dessous du terme moyen. C'est donc en donnant du travail aux pauvres, qu'on les arrache à la misère, et qu'on rend leur nombre moins considérable dans les hospices.

Le préfet du département de l'Aude,

BARANTE.

F I N.